

en assurant le droit souverain du Canada d'examiner les transactions importantes.

Conformément aux règles actuelles appliquées dans le cadre d'Investissement Canada, notre pays continuera d'accueillir favorablement les nouvelles entreprises créatrices d'emplois, mais il se réserve le droit d'examiner les importantes acquisitions directes. L'examen des acquisitions indirectes — les changements de propriété entraînés au Canada par des fusions dans d'autres pays — sera éliminé progressivement, mais la nouvelle loi canadienne de la concurrence continuera de s'appliquer. Le Canada impose des restrictions à la propriété dans des secteurs clés comme ceux de l'énergie, des transports aériens, des télécommunications et des industries culturelles. Ces mesures seront maintenues, et la situation particulière des industries culturelles est explicitement protégée. En fait, les industries culturelles échappent à l'accord.

Pour leur part, les États-Unis accorderont aux investisseurs canadiens les mêmes droits qu'à leurs propres ressortissants — garantie importante de stabilité pour les nombreuses entreprises canadiennes qui se développent au-delà du cadre national. Comme le Canada, les États-Unis maintiendront leurs restrictions sectorielles actuelles aux investissements.

Agriculture

Les Canadiens bénéficieront de conditions plus libres pour le commerce des produits agricoles. Tous les tarifs agricoles seront éliminés sur une période de 10 ans, mais le Canada pourra protéger les producteurs nationaux de fruits et de légumes frais lorsque les prix seront bas.